



12 place de la Mairie - 37130 CINQ MARS LA PILE  
02.47.96.20.37 06.34.46.12.43  
policemunicipale@cinqmarslapile.fr

# DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

## Réservation de stationnement

*A faire parvenir au moins 15 jours ouvrables  
avant la date prévue*

Monsieur / Madame .....

Ancienne adresse .....

Nouvelle adresse .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**Lieu d'intervention : (SVP merci de bien vouloir effectuer un croquis- schéma explicatif au verso)**

Type de véhicule.....

Nombre d'emplacements .....

Dates (début et fin) : .....

Les panneaux réglementaires d'interdiction de stationner sont à installer sur site **48 heures à l'avance** avec l'arrêté affiché sur les panneaux.

Nom du demandeur	Date de la demande	Signature du demandeur

**IMPORTANT : LA VILLE DE CINQ MARS LA PILE N'INSTALLE AUCUNE SIGNALISATION TEMPORAIRE POUR LE COMPTE DE TIERS. IL INCOMBE AU DEMANDEUR D'INSTALLER LES PANNEAUX REGLEMENTAIRES.**

☉ votre croquis/schéma, merci.

**IMPORTANT : LA VILLE DE CINQ MARS LA PILE N'INSTALLE AUCUNE SIGNALISATION TEMPORAIRE POUR LE COMPTE DE TIERS. IL INCOMBE AU DEMANDEUR D'INSTALLER LES PANNEAUX REGLEMENTAIRES.**